

CHARTE D'UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES

Le lycée Jean Macé s'engage à mettre en œuvre tous les moyens mis à sa disposition pour fournir un service informatique de qualité, correspondant aux besoins de l'enseignement. Tout d'abord, un service de partage de fichiers basé sur un annuaire alimenté par les bases de données provenant du Rectorat. Le lycée met également à disposition un service externalisé de gestion des notes, des emplois du temps, des cahiers de texte électroniques et des absences lui aussi alimenté par les bases rectorales. Enfin, le lycée met à disposition de ses usagers un système de reprographie professionnel.

La Région Poitou-Charentes fournit quant à elle un Espace Numérique de Travail (ENT) également alimenté par les bases rectorales. À ce titre, le lycée a signé une convention tri-partite avec Rectorat et Région autorisant l'exploitation de ces bases de données.

Le fonctionnement normal des outils informatiques suppose que chacun y apporte une **contribution active**, en respectant les dix règles suivantes.

Le non-respect avéré de ces engagements pourra déclencher des sanctions.

1. Je m'engage à me connecter sur le réseau avec le *nom d'utilisateur* (identifiant) qui m'a été indiqué et lui seul avant de travailler puis à me déconnecter à la fin de chaque séance.
2. Je m'engage à ne pas connecter au réseau interne du lycée d'objet connecté personnel sans y avoir été autorisé par le chef d'établissement.
3. Je m'engage à ne pas tenter de modifier la configuration de l'ordinateur que j'utilise (paramètres du bureau, écran de veille, fond d'écran, pointeur de souris, ...) et donc à ne pas télécharger ni installer de logiciel sur l'ordinateur.
4. Je m'engage à n'imprimer que les documents indispensables, pour des raisons évidentes de coût.
5. Je m'engage à ne pas apporter de virus ni de programme malveillant sur le système informatique du lycée.
6. Je m'engage à prévenir le plus rapidement possible le responsable de la salle où je travaille si je rencontre des difficultés et à ne pas "bidouiller" pour tenter de les résoudre.
7. Je m'engage à ne déplacer aucun matériel, même en cas de problème, sans y être autorisé.
8. Je m'engage à ne pas me connecter via Internet à des sites qui enfreignent les lois en vigueur (par ex. partage de fichiers dont la copie est protégée), et à respecter le décret du Conseil d'Etat du 18/02/1991 qui condamne la diffamation et l'injure.
- 9 Je m'engage à prendre connaissance et à respecter la charte d'utilisation de l'ENT fournie en annexe.
10. En conclusion, je m'engage à respecter les outils mis à ma disposition, en les utilisant avec le plus grand soin, de façon que l'utilisateur suivant n'ait pas à souffrir de mon activité.